

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – ENSEIGNEMENT MULTILINGUE EN FRANCE

Afin d'assurer un enseignement de qualité pour les enfants de son personnel, l'Agence du GNSS européen souhaite passer des accords avec des établissements scolaires en France (St Germain-en-Laye et communes avoisinantes). L'Agence payera directement les frais de scolarité aux établissements qui seront sélectionnés par l'Agence et choisis par les employés pour y scolariser leurs enfants.

Chaque établissement qui souhaite manifester son intérêt est invité à soumettre une offre. L'offre devra contenir au minimum le questionnaire rempli (veuillez vous référer au formulaire ci-joint; une annexe peut être jointe si nécessaire).

L'école doit répondre aux critères suivants:

1. L'enseignement doit être dans une ou plusieurs langue(s) officielle(s) de l'UE avec la possibilité d'apprendre d'autres langues officielles de l'UE; l'Agence se réserve le droit de choisir les écoles qui offrent un enseignement dans les langues les plus adaptées aux besoins de l'Agence.
2. Les frais de scolarité payés par l'Agence ne doivent pas dépasser la moyenne des frais payés pour les mêmes services par les parents des autres enfants admis à cette même école ; l'Agence se réserve le droit d'exclure toute offre considérée incompatible avec le budget de l'Agence, en particulier, toute offre dont les frais seraient supérieurs de plus de 50% au tarif moyen résultant de l'ensemble des offres pertinentes.
3. L'école doit être située à une distance raisonnable de Saint-Germain-en-Laye (le siège de l'Agence en France).

Les offres doivent être envoyées à:

education@gsa.europa.eu

Et /ou

European GNSS Agency
« Education in France »

Janovskeho 438/2

170 00 Praha 7

Czech Republic

Les établissements intéressés peuvent adresser leurs éventuelles demandes de renseignements complémentaires à education@gsa.europa.eu.

Les questions et réponses seront publiées sur ce site (sans mention de l'établissement demandeur).

Chaque établissement qui a remis une offre sera informé des résultats de la sélection en temps adéquat.

Chaque établissement sélectionnée devra soumettre les documents nécessaires à l'enregistrement dans le système financier de l'UE (le formulaire « Entité Légale » rempli et signé, le formulaire « Signalétique Financier » rempli et signé; les liens vers les formulaires appropriés sont indiqués ci-dessous) avec les documents justificatifs demandés.

VEUILLEZ NOTEZ:

Cet appel à manifestation d'intérêt ne revêt pas de caractère contraignant pour l'Agence. Jusqu'à signature des accords, l'Agence peut annuler la présente invitation, sans que les établissements puissent prétendre à une quelconque indemnité.

L'Agence se réserve également le droit de résilier tout accord à tout moment, à condition de respecter un préavis d'une durée raisonnable, généralement jusqu'à la fin de l'année scolaire concernée.

L'inscription d'enfants n'est pas garantie par les accords conclus entre l'Agence et les établissements scolaires. Elle peut en effet dépendre de facteurs externes, tels que le choix des parents et la disponibilité du budgetaire de l'Agence.

Téléchargez le questionnaire : <http://www.gsa.europa.eu/sites/default/files/Questionnaire%20FR.pdf>

Les Formulaires « Entité Légale » dans plusieurs langues avec des explications et toutes les informations pratiques sont disponibles ici (vous pouvez soumettre le formulaire dans la langue de votre choix):

http://ec.europa.eu/budget/execution/legal_entities_fr.htm

Les Formulaires « Signalétiques Financières » en plusieurs langues avec des explications et toutes les informations pratiques sont disponibles ici (vous pouvez soumettre le formulaire la langue de votre choix):

http://ec.europa.eu/budget/execution/ftiers_fr.htm